EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 056-215600313-20260210-D2026_1002_05-DE

Nombre de conseillers	
en exercice	23
présents	17
votants	17

L'an deux mille vingt-six , le 10 février à 20 h 00
Le Conseil municipal de la commune de CAMORS appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagné selon des rapports subséquents et adressée au moins 3 jours avant la présente séance s'est réuni en session ordinaire, à la mairie Place de la Liberté sous la présidence de Mr Claude JARNO

Date de convocation : Le 03 février 2026

Présents : JARNO Claude - CADORET Philippe – CORBEL Jean Jacques – DIGARD Jacky – FICHER Marie Berchmans – JAFFRE DANET Christelle - LE BOURDIEC Joël – LE GAL Barbara – LE HETET Martine - MARTIN Isabelle – MOIZAN DUDORET Sabrina – PRIGENT Marie - REPOSEUR Georges Henri - SIMON Nadine - TORTELLIER Erik – TRAIZET Mathieu- THILL Noémie

Absents ayant donné procurations :

Absents : BADOUAL Claudie – GARANGER Clémence - GUEZENNEC Bruno -LE GUEN Karine – NAYEL Christian –LUCAZEAU Vincent–

Secrétaire de séance : MARTIN Isabelle. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer

---

Délibération n° 2026-10/02-05

Validation du rapport annuel du mandataire de la SPL Tourisme AQTA

La SPL Auray Carnac Quiberon Tourisme a pour objet de développer l'offre et l'attractivité touristique ainsi que l'animation du territoire. Ses missions principales sont :
- l'accueil et l'information des touristes,
- la promotion touristique en lien avec les acteurs du secteur
- la coordination des partenaires du développement touristique local,
- la commercialisation de prestations de services touristiques,
- le cas échéant, tout ou partie de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique locale du tourisme

Le rapport du mandataire de la SPL présente les résultats pour l'année 2024 :
- Accueil touristique sur le territoire : 259 323 visiteurs soit -14% par rapport à 2023
- les clientèles renseignées par l'office de tourisme : 90% de la clientèle est française soit -0,3 % par rapport à 2023
- la billetterie et les produits de l'office de tourisme : le chiffre d'affaires total est de 700 318 euros soit une augmentation de +1,3% par rapport à 2023
- le service aux professionnels et partenaires : 18 dates programmées en 2024 (ateliers, formations, réunions...) soit 263 participants pour un coût total de 3 518,33 euros HT.
- le site internet : 1,3 millions de visites soit +2,6% par rapport à 2023.
-la collecte de la taxe de séjour : le montant pour 2024 est de 2 601 222 euros soit -2,7% par rapport à 2023

Il ressort de l'exercice 2024 un résultat positif de 145 667 euros. La situation au 31 décembre 2024 est de 1 135 200 euros et 754 012 euros de capitaux propres

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **Article 1** : d'approuver le rapport du mandataire de la SPL Auray Carnac Quiberon Tourisme pour l'année 2024

Pour extrait conforme
A CAMORS, le 10 février 2026

Le Maire,
Claude JARNO

MAIRIE de CAMORS (Morbihan)

La Secrétaire,
Isabelle MARTIN

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou sous-préfecture
le :
Publié ou Notifié

« La présente délibération peut être contestée devant le Tribunal administratif de RENNES, situé 3 contour de la Motte 35000 RENNES ☎ 02 23 21 28 28, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de la légalité.